



Peut-on vendre un véhicule avec un défaut connu ?

Par fr123

Bonjour,

Je souhaite vendre ma voiture à un particulier. Elle est en parfait état général, toujours entretenue avec beaucoup de soin et révisée régulièrement (même davantage que les préconisations du constructeur).

En revanche, je souhaite m'en séparer car elle présente un problème de claquement au niveau du train avant droit.

J'ai consulté un très grand nombre de garages, sans qu'aucun ne parvienne à identifier l'origine du problème. Je suis également allé à deux reprises en concession, d'abord à Annecy puis à Chambéry. Cette dernière m'a indiqué avoir localisé les claquements et avoir desserré puis resserré le berceau. Selon eux, le problème était résolu, mais les claquements sont toujours présents. J'ai également changé moi-même beaucoup de pièces du train avant afin de repartir sur du neuf et en pensant résoudre le pb (amortisseurs, coupelles, bras de suspension, rotules, roulement de roues...)

Ma question est la suivante : puis-je vendre ce véhicule à un particulier en étant totalement transparent sur ce défaut, et lui faire signer un document indiquant qu'il achète le véhicule en connaissance de cause, avec ce problème de claquement ?

Un tel document permettrait-il d'éviter qu'il puisse, par la suite, se retourner contre moi en invoquant un vice caché ?

Merci d'avance pour vos retours.

Par Marck_ESP

Bonjour

Personnellement, je vous recommande de faire pratiquer une expertise avant la vente.